

CRÉDIT ANDORRÀ, SA, ci-après la Banque, présente son offre Compte Salaire. L'offre du compte propose plusieurs promotions, disponibles pour les clients dont les revenus (salaire) sont domiciliés ou déposés à la Banque (#SalaireLover) pendant la période de validité de l'offre.

Période de validité : les offres du Compte Salaire sont disponibles à compter du 19 octobre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023.

#SalaireLover : pour profiter de chaque offre, le client doit domicilier ou déposer ses revenus à la banque (salaire minimum ou égal à 600 €) au moment de la souscription de chaque produit, accepter les conditions et signer les contrats pertinents pour pouvoir bénéficier de l'avantage. Le #SalaireLover ne pourra bénéficier de chaque offre qu'une seule fois.

De plus, les promotions et les réductions associées à une même filière d'assurances ne peuvent être cumulées entre elles. Cela signifie que le client avec un salaire peut profiter d'un seul avantage par produit souscrit, et seulement une fois. Les produits d'assurances (santé, vie et arrêt de travail) sont des produits souscrits auprès de CA Vida Assegurances, SA.

Pour profiter des différentes promotions et des avantages, le client doit remplir les **CONDITIONS** énoncées dans ce règlement :

PREMIÈRE :

Les offres sont réservées exclusivement aux personnes physiques majeures dont les revenus (salaire) sont domiciliés ou déposés à la BANQUE.

Tous les salaires issus d'entreprises du pays ou de l'étranger sont acceptés. La seule condition est que le virement soit réalisé sur le compte dont le client est le titulaire, pendant la durée de validité des offres.

Dans tous les cas, toutes les personnes physiques qui sont des employé/es de la banque ou des entreprises du groupe de la Banque, ainsi que leurs actionnaires, sont exclues de cette offre.

DEUXIÈME : CARTE BANCAIRE DE DÉBIT GRATUITE

L'offre comprend une carte [Visa Electron](#) gratuite la première année. Le coût de la carte sera débité du compte dont le client est titulaire et sur lequel est viré son salaire, puis remboursé au client.

Cette offre est disponible uniquement pour les **nouveaux revenus** (un nouveau salaire est celui qui n'était pas viré à la banque au cours des 12 derniers mois, consécutifs ou pas, et qui a été domicilié ou déposé pendant la période de validité indiquée dans ce règlement).

TROISIÈME : FONDS GAMME ACTIVE ALLOCATION

Aucun frais de souscription lors du premier achat d'un fonds de la [Gamme Active Allocation](#). Les fonds qui peuvent bénéficier de l'offre sont uniquement et exclusivement les fonds de la Gamme Active Allocation. Seuls les clients qui souscrivent l'un des fonds de la gamme pour la première fois pourront en bénéficier.

Offre valable une seule fois par #SalaireLover avec un abonnement plafonné à 100 € par client.

Liste des fonds :

ISIN	Nom	Monnaie
LU1713633813	Crediinvest Active Allocation Conserv A	Euro
LU1713633904	Crediinvest Active Allocation Conserv B	USD
LU1713634464	Crediinvest Active Allocation Dynamic A	Euro
LU1713634548	Crediinvest Active Allocation Dynamic B	USD
LU1713634118	Crediinvest Active Allocation Flexible A	Euro
LU1713634209	Crediinvest Active Allocation Flexible B	USD
LU2241131965	Crediinvest SICAV Active Allocation Equity A EUR Cap	Euro
LU2241132005	Crediinvest SICAV Active Allocation Equity B1 USD Cap	USD
LU2241132187	Crediinvest SICAV Active Allocation Equity B2 GBP Cap	GBP

QUATRIÈME : PRÊTS

Les prêts qui peuvent bénéficier de l'offre sont exclusivement Crédit Cotxe et le Préstec Il·lusió.

Le **#SalaireLover** qui souscrit un [Crédit Cotxe](#) et/ou un [Préstec Il·lusió](#) ne payera pas de frais d'annulation, totale ou partielle, pendant toute la durée du crédit.

L'octroi d'un prêt est soumis aux critères de risque de la banque.

CINQUIÈME : AVANCE POUR FAIRE FACE AUX IMPRÉVUS

Accès à un financement urgent d'une mensualité maximum, pour faire face aux imprévus ou à d'autres frais, à condition que le salaire soit domicilié ou versé depuis plus de 3 mois sur le compte de la banque.

SIXIÈMEMENT : PERSONNEL MÉDICAL

Le cadeau du personnel médical est disponible pour la souscription d'une assurance santé du [PIAM](#) et uniquement pour un an. Dans le cas où le **#SalaryLover** annule sa police de santé, le service est automatiquement considéré comme résilié.

Le cadeau du personnel médical revient à tous les assurés et personnes inclus dans la police.

Avant la fin de la période d'un an, le client est informé que le cadeau du personnel médical est sur le point de prendre fin. Si le client souhaite continuer d'utiliser le service même après la fin de la période de promotion, celui-ci doit contacter la banque pour souscrire le produit. Dans le cas contraire, le service est résilié.

SEPTIÈMEMENT : ASSURANCE-VIE : [CREDITVIDA PREVISIO](#)

Le **#SalaryLover** qui souscrit un [Créditsalut Plus](#) ou un [Créditsalut](#) dispose automatiquement d'une assurance obsèques entièrement gratuite incluant une couverture de base et uniquement les garanties obligatoires pendant la période d'un an. Dans le cas où le **#SalaryLover** annule sa police santé, l'assurance obsèques en cadeau est automatiquement résiliée.

L'assurance obsèques en cadeau revient à chacun des assurés et personnes inclus dans la police de santé au moment de la souscription.

Avant la fin de la période d'un an, le client est informé que le cadeau de l'assurance-vie est sur le point de prendre fin. Si le client souhaite continuer de profiter de cette assurance-vie même après la fin de la période de promotion, celui-ci doit contacter la banque pour souscrire l'assurance. Dans le cas contraire, l'assurance-vie est résiliée.

HUITIÈME :

Un seul appareil [VIA-T](#) gratuit par client. Cette promotion vous offre le coût de l'appareil. Le coût de maintenance annuel est de 20 €.

NEUVIÈME : MANQUEMENT

Toutes les offres liées au Compte Salaire et détaillées dans ce règlement sont disponibles à condition de maintenir les revenus (le salaire) à la BANQUE. Si le client ne domicilie plus ou ne dépose plus ses revenus à la banque ou en cas de manquement aux conditions, la banque se réserve le droit de débiter le montant équivalent au reçu de chaque promotion, réduction ou offre, sur le compte courant dont le client est titulaire.

DIXIÈME :

La banque se réserve le droit de modifier cette offre si les circonstances l'exigent, après avoir réalisé les autorisations ou communications administratives opportunes.

ONZIÈME :

La participation aux avantages de cette offre implique l'acceptation sans condition de ce règlement.

DOUZIÈME :

La Banque n'est pas responsable d'éventuelles circonstances imputables à des tiers, pouvant affecter le déroulement de cette offre.

Par ailleurs, la Banque n'est pas responsable des éventuels dommages ou préjudices causés au client, quelle qu'en soit la cause.

TREIZIÈMEMENT :

En cas de litige, la loi andorrane s'appliquera devant les tribunaux de la Principauté d'Andorre.

Andorre-la-Vieille, octobre 2022